POUR LA RÉGULARISATION DE LA FAMILLE HIDA : NE LES OBLIGEONS PAS A QUITTER LE TERRITOIRE, NI A VIVRE A LA RUE !

Anita est élève au collège Édouard Vaillant : elle fait partie de la classe de 4e1, et apprend aussi le français avec les autres élèves du collège qui arrivent de l'étranger.

Anita apprend aussi avec ses enseignants les rudiments de la lecture, de l'écriture et de la numération : en effet, en tant que membre de la communauté Rrom, vivant en Albanie, elle subissait (comme le reste de sa famille) de sévères discriminations, et notamment sur le plan scolaire. On ne voulait pas d'elle à l'école, et si elle venait, on ne s'occupait pas d'elle. Ainsi, **les parents ont décidé de quitter l'Albanie et de venir avec leurs trois enfants en France, afin de leur offrir une vie digne, et notamment une éducation scolaire**. Anita est aujourd'hui très heureuse de pouvoir aller à l'école : tout est difficile à comprendre pour elle, la langue française et écrite est partout, elle débute encore en français, et pourtant, elle vient tous les jours, le sourire aux lèvres.

Anita vit avec ses deux parents dans un logement mis à leur disposition par La Relève. Mais elle vit aussi avec **ses deux adorables petits frères et sœurs, ayant tous les deux moins de quatre ans : ils fréquentent la crèche du quartier et parlent français.** Les parents, quant-à eux, vue leur situation administrative et linguistique, n'ont pour le moment aucun revenu.

Aujourd'hui, toute la famille est terrifiée et vient demander de l'aide aux enseignants d'Anita : leur demande d'asile a été refusée comme c'est souvent le cas pour les albanais et ce quelle que soit leur situation. **On leur demande donc de quitter leur logement alors qu'ils n'ont absolument aucune solution de repli, et plus aucune aide financière, et ils sont tenus de quitter le pays via l'envoi d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) !**

Nous, collectif RESF du collège Édouard Vaillant, refusons de voir notre élève finir à la rue et sans revenus, et nous **demandons le respect des droits de l'enfant à vivre sereinement en famille, à être logé sous un toit et à se nourrir correctement**, qui sont évidemment des conditions nécessaires à une scolarisation digne des enfants.

RESF EDOUARD VAILLANT – SAINT MARTIN D'HERES

Nom, prénom	Adresse	Signature